

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que

par autorisation numéro EAU/AUT/20/0537 du 18 août 2020 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

l'Administration communale de Dalheim est autorisé

à gérer des eaux dans le cadre du réaménagement de la rue "Lëtzebuergerstrooss" à Filsdorf.

L'autorisation afférente est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal à la Mairie de et à Dalheim, Gemengeplaz, pendant 40 jours, à partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au vendredi 9 octobre 2020 pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de l'autorisation.

Le bourgmestre,
Joseph HEISBOURG

Le secrétaire ff,
Romaine RASSEL



Certificat de Publication

Il est certifié que la présente est publiée
et affichée à partir du 28 août 2020 jusqu'au 9 octobre 2020 inclus.

Dalheim, le 28 août 2020

Le bourgmestre,
Joseph HEISBOURG

Le secrétaire ff,
Romaine RASSEL

